

# REGLEMENT INTERIEUR BLEUETS FIGEAC GYM

## VESTIAIRE

Le (la) gymnaste doit :

- se changer de façon autonome dans les vestiaires (exception pour Baby et Eveil)
- avoir une tenue PROPRE et ADAPTEE au sport : t-shirt, short, leggings, justaucorps, ...
- avoir les cheveux attachés (s'ils sont long) et ne doit pas porter de bijoux,
- avoir à sa disposition une gourde et des mouchoirs si nécessaire

Il est à rappeler que le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

## SALLE D'ENTRAINEMENT

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable, de manger et de marcher dans la zone d'entraînement avec des chaussures autres que celles réservées à la gymnastique.

Seule la consommation d'eau est autorisée dans la salle et pas à proximité des agrès et du praticable.

## PENDANT LES COURS

Etre à l'heure aux entraînements est une marque de respect.

L'arrivée du(de la) gymnaste se fait 10 min avant son cours et ne doit pas quitter la salle sans prévenir.

Il lui faut respecter le matériel et participer au rangement à la fin de chaque entraînement.

Les éducateurs sont les seuls responsables des programmes d'entraînements des différentes sections et de la sélection des compétiteurs

### SECTEUR ANIMATION

Des animations sont organisées à divers moments de l'année (Halloween, Noël, Hiver, Printemps, ...) au delà des entraînements hebdomadaires. *Certaines s'effectuent en présence des parents, d'autres réservées aux adhérents uniquement.*

Ces animations contribuent à la progression et validation des acquis de l'enfant et sa présence est indispensable pour la dynamique de la vie de l'association.

Gala de fin d'année : La présence de votre enfant est fortement attendue lors de la représentation de fin d'année et nous demandons dans le cas contraire d'en être informé au plus tôt.

### SECTEUR COMPETITION

Le(la) gymnaste doit être motivé(e) et s'engager à participer à toutes les compétitions prévues pour la saison complète (maximum 6 compétitions).

Le(la) gymnaste doit faire preuve de rigueur et d'assiduité, par respect pour le cadre technique concerné et pour sa programmation pédagogique annuelle.

En cas de non-participation à une compétition (blessure ou maladie), il faut prévenir l'entraîneur, par respect pour l'équipe et en raison des frais engagés par le club. Un certificat médical devra obligatoirement être fourni

## PARENTS / TUTEURS

Les parents/tuteurs doivent s'assurer que le cours a bien lieu, si l'enfant se rend à la salle d'entraînement seul. De plus, dans le cas où l'enfant n'est pas accompagné par un adulte jusqu'à la salle d'entraînement, il sera demandé d'en informer le responsable du groupe en début d'année.

Les parents/tuteurs, lorsqu'ils accompagnent l'enfant doivent le confier au responsable du groupe ou son représentant avant de quitter la salle le temps de l'entraînement.

Les parents/tuteurs doivent venir chercher l'enfant dans la salle d'entraînement pour des raisons de sécurité. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter la salle sans présence d'un adulte référent.

En cas d'impossibilité, une décharge écrite et signée des parents/tuteurs sera exigée.

Nous demandons aux parents/tuteurs de :

- Avertir, l'absence de l'enfant par mail à l'adresse [bleuets.figeac.gym@gmail.fr](mailto:bleuets.figeac.gym@gmail.fr) ou par sms au 07.49.66.90.18
- S'informer de la vie du club, via les panneaux d'affichage, le site du club, les réseaux Facebook/Instagram et les communications faites par messagerie...
- Respecter les horaires de cours et ne doivent pas déranger le déroulement de la séance d'entraînement. Les parents/tuteurs ne sont pas autorisés à assister aux séances d'entraînements sauf pour les groupes de babygym.
- Respecter les entraîneurs et le personnel bénévoles de l'association
- Assister à l'Assemblée Générale annuelle
- Être à jour de la cotisation au moment de la remise du dossier d'inscription. Un défaut de paiement entraînera l'annulation de l'inscription. Aucun remboursement en cours d'année n'est prévu pour convenance personnelle (sauf raison médicale ou professionnelle sur justificatif).
- Prendre connaissance du présent règlement et faire le nécessaire pour que l'enfant puisse le respecter et l'appliquer.